



CINÉMA

Le procès du négationnisme

Par Elie Korchia

En dépit d'un titre aussi superficiel que pompeux, qui nous faisait craindre le pire, et malgré une mise en scène un peu trop académique, ce Procès du siècle nous a agréablement surpris et il aura permis à son réalisateur, Mick Jackson, de revenir avec talent sur le devant de la scène cinématographique, 25 ans après son succès planétaire *The Bodyguard*, qui avait mis sur orbite la star américaine Whitney Houston et offert à Kevin Costner l'un de ses plus grands rôles.

Un succès d'estime que cet heureux vétéran de 74 ans doit tout d'abord à son casting, très réussi, et à la thématique passionnante qu'il a choisi de traiter, à savoir l'histoire vraie du procès qui a opposé en l'an 2000 l'historienne et auteure américaine Deborah Lipstadt à l'écrivain révisionniste anglais, David Irving.

Scénarisé par David Hare - dont l'efficacité n'est plus à démontrer depuis des films tels que *The Hours* ou encore *The Reader* - ce film a été écrit à partir des centaines de sources numériques compilées sous l'intitulé « Holocaust Denial on trial » (Le négationnisme en procès), et grâce aux archives du retentissant procès en diffamation qui a été intenté en 1996 par David Irving à l'auteure de l'ouvrage *Denying the Holocaust*, dans lequel Deborah Lipstadt pourfendait les thèses extrémistes et nauséabondes développées par son confrère.

Assignée avec son éditeur Penguin devant la juridiction londonienne, l'universitaire venue d'Atlanta va découvrir avec stupéfaction la différence cruciale qui existe en la matière entre le droit américain et le droit britannique, en raison du fait que la charge de la preuve est ici inversée et qu'elle se retrouve donc à devoir prouver qu'elle n'a pas commis de diffamation.

Autrement dit, qu'elle doit démontrer juridiquement l'existence des chambres à gaz, afin de prouver d'une façon irréfutable que David Irving a travesti et falsifié l'histoire de la seconde guerre mondiale.

Un procès d'anthologie, particulièrement complexe et délicat au niveau du droit, qui s'ouvre en janvier 2000 et durera plus de 5 semaines, devenant rapidement le procès du

révisionnisme. Avec en outre, en position de plaignant, un David Irving tour à tour manipulateur, hargneux et déstabilisant, qui continue d'affirmer avec une morgue insolente que les chambres à gaz d'Auschwitz servaient à éliminer les poux des déportés ou que Hitler n'a jamais ordonné l'assassinat programmé des Juifs.

Soucieux de respecter à la lettre le déroulé des audiences et de demeurer le plus fidèle possible à l'intense combat judiciaire mené par Deborah Lipstadt, laquelle aura été étroitement associée à la préparation du synopsis, David Hare a retranscrit avec exactitude les différents échanges qui ont été consignés dans les notes d'audience de ce procès hors norme, affirmant d'ailleurs à la sortie de ce long-métrage qu'il se devait d'être « inattaquable en matière d'authenticité des faits », afin que les ennemis du film, à savoir les partisans de David Irving, ne puissent en aucun cas l'accuser de réécrire l'histoire.

En résulte une œuvre plutôt captivante, bien que très classique d'un point de vue formel, qui nous fait (re)vivre en l'espace de deux heures les préparatifs et les coulisses d'une incroyable bataille intellectuelle et juridique, avec en point d'orgue une bouleversante visite du camp d'extermination d'Auschwitz menée par Deborah Lipstadt (incarnée par une épatante Rachel Weisz) et son avocat Richard Hampton (Tom Wilkinson, impeccable), lequel sous des aspects bourrus et froids cache en réalité une profonde humanité, et se révèle in fine un remarquable stratège.

L'un des grands intérêts du film vient d'ailleurs de cette relation très particulière qui lie l'historienne américaine à ses défenseurs britanniques, lesquels décident notamment à son grand regret de ne pas lui donner la parole lors du procès et de ne pas faire citer le moindre survivant de la Shoah.

Un choix stratégique qui heurtera profondément la conscience de Deborah Lipstadt mais qui se révélera juridiquement judicieux.

Rappelant avec sagesse que « la portée du procès dépasse largement l'affaire judiciaire elle-même », surtout à une époque de « relativisme permanent », Deborah Lipstadt aura donc eu le courage de faire face à un procès aussi difficile qu'historique et aura permis à la justice contemporaine de condamner avec force le négationnisme.